

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 27503

présenté par
M. Gouffier-Cha et M. Maire

ARTICLE 27

À la deuxième phrase de l'alinéa 10, après le mot :

« conventionnelle »

insérer les mots :

« de travail ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.